



De quelques facteurs déterminants le déroulement des carrières de pratiquants au sein d'une fédération sportive

Claude Lafabrègue

► To cite this version:

Claude Lafabrègue. De quelques facteurs déterminants le déroulement des carrières de pratiquants au sein d'une fédération sportive : le cas des véliplanistes de la Ligue de Bretagne de Voile. *Loisir et Société / Society and Leisure*, 2008, 30 (2), pp.309-336. 10.1080/07053436.2007.10707755 . hal-01018108

HAL Id: hal-01018108

<https://hal.science/hal-01018108>

Submitted on 3 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DE QUELQUES FACTEURS DETERMINANT LE DEROULEMENT DES CARRIERES DE PRATIQUANTS AU SEIN D'UNE FEDERATION SPORTIVE.

Le cas des véliplanchistes de la Ligue de Bretagne de Voile

Claude LAFABRÈGUE

Centre d'Etude Sport et Actions Motrices
CesamS EA 4260 – UFR STAPS
Université de Caen Basse-Normandie

Deux auteurs, Iellatchitch et Hughes, nous apportent quelques indications sur l'étymologie du mot « carrière ». Le premier d'entre eux signale que son sens initial est directement issu des locutions latines *carrus* qui désigne le char utilisé comme véhicule lors des épreuves hippiques et *carracia* qui se rapporte à la lice aménagée en vue de ces mêmes compétitions (Iellatchitch, 2000). Le second fait référence à une brève chevauchée qui suggère tout à la fois l'idée d'un déplacement rapide dans l'espace, que l'on retrouve associée au mouvement des étoiles dans le ciel ou au vol d'un oiseau fondant sur sa proie, et celle d'interruption, voire de déclin (Hughes, 1996). Que l'on se réfère à l'un ou l'autre de ces auteurs, on ne peut manquer de relever l'étroite parenté entre la carrière et la course.

On décèle dans cette lointaine origine les deux aspects de la carrière qui demeurent dans son sens moderne : d'une part, les conditions rendant possible la course, soit le véhicule au moyen duquel on se déplace et la voie clairement délimitée où l'on se meut ; d'autre part, la mobilité elle-même, s'effectuant dans un espace spécialisé qui lui préexiste et dont la configuration en guide étroitement le cours en même temps qu'elle en matérialise le but.

C'est à la condition de se référer à une telle acception soulignant la nécessité que rappelait Peneff (2000) d'articuler des parcours individuels et le cadre normatif dans lequel ils prennent place qu'il est possible de développer une sociologie des carrières sans risquer d'en diluer l'objet dans un flou sémantique. C'est en procédant ainsi que sont abordées par la suite les carrières qui se déroulent dans de vastes organisations associatives rassemblant des individus désireux de s'exercer sur leur temps de loisir, à partir d'un

acte volontaire et en échange d'une contribution financière, à une activité motrice spécialisée qui, dans l'immense majorité des cas, n'est pas en droit leur occupation principale. Pour autant, cette étude ne couvre pas l'ensemble des groupements associatifs qui ont pris le nom de fédérations sportives. En effet, cette appellation signale surtout une dépendance commune à l'égard du ministère en charge des sports. Bien que les contraintes administratives qui découlent de cette tutelle produisent une relative homogénéisation de fonctionnement, les groupements qui se dénomment ainsi n'ont pas tous les mêmes orientations. Seules sont concernées par cette étude les fédérations nationales dont le projet principal consiste à préparer leurs membres aux compétitions qu'elles organisent et à l'issue desquelles elles décernent au vainqueur un titre officiel de champion. Somme toute, cela équivaut à la prise en charge du sport, entendu au sens d'activités motrices codifiées sous forme compétitive et institutionnalisées (Parlebas, 1999). En France, cela concerne surtout les organisations nationales auxquelles l'État a délégué les prérogatives qu'il s'est attribuées depuis l'ordonnance du 28 août 1945.

L'objectif de cet article est d'éclairer le cheminement que suivent les pratiquants, titulaires d'une licence, au sein des fédérations nationales de ce genre en le rapportant à la place centrale que celles-ci accordent à la compétition sportive. Pour ce faire, trois éléments en constituent la colonne vertébrale : il s'agit de la théorie interactionniste de la carrière qui a guidé le travail d'enquête, ensuite, d'un terrain, la Fédération Française de Voile, et du dispositif méthodologique qui a permis d'en décrire la structure par position et par niveau, et, enfin, de résultats empiriques dont on examine la cohérence avec le modèle de la carrière.

1. Le modèle de la carrière appliqué aux fédérations sportives

Parmi toutes les théories qui se proposent d'éclairer les biographies, le modèle de la carrière a ceci de particulier qu'il cherche l'intelligibilité sociologique des transformations consécutives qu'il soumet à examen dans le processus social lui-même (De Conink et Godard, 1990). Hughes (1937) y a recours pour élucider les multiples régularités qui s'observent dans le cours d'une vie. Il assimile l'ordre de succession que suivent ces états biographiques à une carrière dont il distingue deux dimensions. Sur un plan objectif, celle-ci est faite de séquences typiques de positions, de réalisations, de responsabilités et même d'aventures. Sur un plan subjectif, elle consiste en une suite de changements de perspectives, ceux-ci affectant la manière dont les acteurs interprètent les événements qui touchent à leur existence. Pour saisir comment ce modèle rend raison des régularités que suivent ces remaniements subjectifs, il faut revenir à la définition que Mead (1963) donnait de la vie sociale. Il s'agit d'un entrelacs d'interactions symboliques au

cours desquelles les acteurs ne cessent d'orienter leur ligne d'action à la lumière de ce qu'ils comprennent des actions et des intentions d'autrui. Hughes (1955) et Becker (1985) ont ainsi montré qu'à mesure qu'ils interagissent plus étroitement avec d'autres dans une sphère d'activité sociale donnée les acteurs révisent la signification qu'ils donnent à cette activité et ajustent leurs conduites en conséquence. Une carrière fait donc bien l'objet d'une construction sociale incessante, mais cette coproduction de la signification de l'action s'accomplit sous le contrôle des médiateurs d'une réalité institutionnelle qui préexiste aux acteurs, à moins que ceux-ci ne se regroupent en une fraction dissidente pour en imposer une définition alternative (Berger et Luckmann, 1996).

Les groupements sportifs considérés ici relèvent d'un type d'organisation rationnelle en finalité, entièrement tourné vers l'efficacité des procédures. En effet, leur activité principale consiste à superviser la production de performances motrices, objectivées dans un indicateur chiffré (points, temps, distance, etc.) et dans un rang, et à mettre en scène l'affrontement auquel elle donne lieu. Soucieux de donner à la hiérarchie des concurrents établie à l'arrivée l'apparence incontestable d'une inégalité de mérite, ils mettent sur pied un maillage serré de règles impersonnelles destiné à contrôler l'équité de l'affrontement afin que tous soient assurés de la validité des performances enregistrées. Ce mode de fonctionnement rapproche ces fédérations sportives de l'idéal-type bureaucratique wébérien caractérisé, entre autres, par le haut degré de prédictibilité des conduites de ses agents. Pour autant, même s'il y a peu de chances que les licenciés restent longtemps à l'écart d'une telle entreprise de rationalisation, sachant qu'ils sont, en général, incités très tôt à participer aux compétitions, cette organisation constitue pour ceux qui ne sont encore que des profanes un monde étrange et déroutant. Aussi, le cheminement qu'ils effectuent en franchissant tout ou partie des paliers institutionnels qu'elle comporte se déroule-t-il dans un halo d'incertitude plus ou moins prononcé.

C'est bien parce que les cavaliers néophytes méconnaissent largement la réalité institutionnelle de l'équitation que leurs carrières suivent un ordre séquentiel (Chevalier, 1996, 1998). Ils passent, en effet, par une succession d'étapes au cours desquelles les contacts qu'ils nouent avec les cavaliers plus avancés leur révèlent peu à peu la priorité institutionnelle accordée à la performance sportive et la nécessité d'accéder au statut de compétiteur pour être reconnu comme un membre accompli de l'organisation. À chacune de ces étapes, les pratiquants sont donc placés devant une alternative simple : épouser un peu plus le point de vue de la fédération ou bien refuser de s'y convertir, ce qui les mène tout droit à l'abandon. À la lumière de cette conclusion, on aurait pu s'attendre à ce que l'introduction d'exercices physiques dénués de finalités compétitives dans une fédération offre aux débutants adultes, par exemple, des conditions favorables à la pérennisation de leur

pratique. Or, l'enquête de Lefèvre et Burlot (2005) sur la Fédération française des sociétés d'aviron apporte un démenti à cette conjecture. Si la politique d'ouverture entamée par la FFSA à la fin des années 1980 s'est traduite par l'afflux de rameurs plus âgés, justement attirés par la possibilité de faire de l'aviron en dehors de toute visée sportive, elle a suscité, en retour, diverses stratégies de la part des partisans de l'élitisme comme des moniteurs embauchés dans les clubs, qui ont conforté la centralité du sport au sein de l'organisation. Aussi, bon nombre de rameurs adultes n'ayant pas fait le choix de la compétition ont-ils été tentés par l'abandon.

Bien que ces travaux soulignent la place centrale qu'occupe la compétition sportive dans la construction des carrières, l'interprétation qu'ils proposent est fragilisée par une description lacunaire des parcours faite à partir de l'analyse des fichiers des licenciés. En effet, le traitement de ces données ne montre pas comment ces parcours s'articulent avec l'itinéraire structuré par la fédération, comme si ces derniers se déroulaient dans un vide institutionnel alors même que les études qui le complètent attestent du contraire. La recherche en cours s'efforce de combler ces lacunes en plaçant au cœur du corpus de données un schéma simplifié de l'itinéraire de pratique tracé par la fédération. Il sera alors plus facile de montrer que les pratiquants qui y font durablement carrière sont surtout ceux qui optent pour la compétition sportive. On en recherchera la raison dans le prestige dont celle-ci est ceinte, qui tient à la conviction qu'elle a en soi des vertus morales infiniment plus élevées que tout autre exercice physique, ce qu'une foule de laudateurs n'ont cessé de marteler depuis de Coubertin¹. Ce sont ces professions de foi tenaces, ayant pour elles la force de l'évidence, qui confèrent au sport sa légitimité. Autrement dit, elles fournissent une justification à « l'ordre institutionnel en offrant une dignité normative à ses impératifs pratiques » (Berger et Luckman, 1986, p. 129). Si le sport bénéficie d'un *a priori* aussi favorable, il y a alors tout lieu de penser que ceux qui en font l'expérience reçoivent davantage d'attention et de considération de la part de leur club. Ceux-ci y trouveront des motifs suffisants pour décider de poursuivre leur carrière, qui manqueront à ceux qui se tiennent à l'écart des compétitions.

Cela dit, il est peu probable que ce processus ait une portée si générale qu'il se déroule indépendamment du statut des pratiquants. Hughes (1996, p. 190) écrivait naguère à propos des professions que « *les gens ont une conception d'ensemble des traits auxiliaires normalement associés à une grande partie des positions spécifiques existant dans notre société* ». La participation aux épreuves sportives dépend vraisemblablement de tels attributs secondaires. Les rares enquêtes (Irlinger, Louveau et Métoudi., 1988 ; Mignon et Truchot, 2002) permettant d'estimer la présence d'une corrélation entre des éléments de la structure sociale et la pratique sportive, au sens où

nous l'entendons, mettent en relief le fort pouvoir discriminant de l'âge. Suivant en cela Kitsuse et Cicourel (1963), on ne verra pas dans ces relations statistiques l'incidence de tendances comportementales inhérentes aux individus possédant tel ou tel attribut, mais la résultante du traitement dont ceux-ci font l'objet de la part de ceux qui, au sein des fédérations, sont chargés d'exercer un contrôle social sur les pratiquants. McQuarrie et Jackson (1996) en donnent une illustration en narrant les difficultés que rencontrent les adultes débutant le patinage pour accéder aux moyens matériels et humains nécessaires à leur apprentissage. Dans un système d'abord conçu pour produire de jeunes patineurs talentueux, leur statut d'adulte constitue un lourd handicap aux yeux de leurs interlocuteurs, compte tenu des traits comportementaux (moindre docilité, capacités inférieures) qui leur sont attribués. L'âge pourrait donc être un des facteurs autour desquels s'ordonnent, dans les clubs, les interactions sociales aboutissant à la discrimination positive ou négative d'une catégorie de population, du fait que celle-ci est identifiée par ceux qui sont habilités à exercer une autorité sur elle comme étant prédisposée ou non à produire une performance sportive honorable. On tentera de le confirmer en établissant les chances statistiques qu'ont les licenciés d'arrêter ou de continuer leur activité en club, au regard de leur position institutionnelle et de leur âge.

2. L'étude des parcours des licenciés de la FFV : méthode et contexte

2.1. Population et échantillon

L'enquête qui suit porte sur les titulaires d'une licence de la Fédération Française de Voile (FFV) ouvrant droit à la compétition. Le souhait de conserver à cette tâche des dimensions raisonnables a nécessité la constitution d'un échantillon de taille réduite. Celui-ci a été construit sur la base de deux critères : le support de navigation et la région d'adhésion. Le travail empirique s'est resserré autour des véliplanchistes adhérant à l'une ou l'autre des associations affiliées à la FFV se situant dans le périmètre de la Ligue de Bretagne de Voile (LBV). Cette ligue a une place un peu à part dans la fédération du fait de sa taille et de l'influence politique qui en découle. Elle réunissait environ 30 % des licences fédérales, toutes catégories confondues, entre 1996 à 2001. Quant au choix de la planche, il devait éviter une trop grande dispersion de la collecte des données qu'aurait entraînée la sélection d'un support attirant une profusion d'associations de classes². Durant cette période, une seule association de ce type mettait en place pour le compte de la FFV des compétitions en planche à voile³.

2.2. Contextualisation :

vers une rationalisation de l'organisation fédérale

Lacroix (1984) et Jallat (2001) situent l'introduction de la planche à voile en France au début des années 1970. Sa diffusion s'accélère dès le milieu de la décennie mais cet essor ne retient pas l'attention des dirigeants de la FFV. Très vite débordée par de multiples initiatives qui échappent à son contrôle, la FFV se ressaisit dès 1977 afin de faire reconnaître auprès des programmeurs concurrents sa légitimité à superviser l'organisation de toutes les épreuves de planche à voile en France. Elle y parvient provisoirement au début des années 1980 en passant des alliances avec le secteur marchand. Jusqu'au milieu de cette décennie, la politique de la fédération est donc sans surprise. Elle fait avant toute chose la promotion du sport, donnant tour à tour la priorité au nombre de participants ou aux résultats de l'élite nationale (Jallat, 2003). Par la suite, des préoccupations inédites surgissent, qui se traduisent par la prise en charge d'autres modalités de pratique par la FFV et ses composantes.

Le resserrement de l'analyse sur la Bretagne montre que le changement qui s'opère durant les dix années suivantes consiste en une poussée du processus de rationalisation de l'organisation fédérale. Ce processus tendanciel se caractérise par la primauté de l'activité sociale déterminée rationnellement par rapport à une fin (Weber, 1971). Il s'accomplit ici sous l'auspice d'une double finalité, déjà signalée par Loirand (2003). Il s'agit, d'une part, d'un programme économique visant à générer, à partir d'une action concertée en faveur de la massification de la pratique nautique envisagée sous les modalités les plus variées, un volume monétaire permettant de développer des emplois⁴. Il s'agit, d'autre part, d'une polarisation plus grande des clubs de voile sur la compétition sportive et d'un accroissement des exigences de performance pesant sur les différents acteurs participant à l'action fédérale en Bretagne. Cela se produit après que le dessein de favoriser l'essor de la voile sportive dans la population locale eut suscité la création des organes actuels de coordination représentant la FFV dans la région. Les comités départementaux et une ligue régionale unique sont tous en place en 1989.

De la mise en synergie des actions déployées par les instances sportives représentant la FFV dans la région et par les collectivités territoriales résulte une accentuation de la bureaucratisation de la voile bretonne : l'embauche de salariés permanents⁵ s'accélère tandis que les premiers centres d'entraînement départementaux voient le jour. Dès lors, il devient plus facile pour les organes affiliés à la FFV d'offrir à leurs licenciés la possibilité de s'entraîner tout au long de l'année en vue des compétitions sportives dont les premiers niveaux se déroulent désormais dans l'espace local sous l'égide des comités départementaux. Ce mode de fonctionnement rompt avec l'état précédent de l'organisation de la voile

en Bretagne qui se caractérisait, le plus souvent, par un fonctionnement saisonnier basé sur une activité d'initiation s'adressant surtout aux vacanciers. Dans ces conditions, seule une poignée de pratiquants locaux pouvait participer aux compétitions sportives dont l'accès supposait une prise en charge totale par la famille des coûts financiers et temporels induits.

C'est sous ces auspices que la pratique sportive de la planche à voile se diffuse en Bretagne au moment où est conçu un échelonnement de championnats territorialement hiérarchisés. Il n'est pas anodin que cette structuration sportive intervienne peu après l'adoption de la loi Avice⁶ par laquelle l'État rappelle au mouvement sportif les missions d'intérêt général qu'il lui assigne : garantir à tous le droit d'accéder dans les meilleures conditions à la pratique sportive et produire une élite représentant la France dans les épreuves internationales. Tout se passe comme si, dans les années 1980, les associations fédérées en vue de développer la pratique de la voile sportive en Bretagne alignaient plus nettement leur action sur celle de l'État. Ce canevas qui dessine les itinéraires que la fédération a conçus à l'intention de ses licenciés annuels est un des instruments que la Ligue de Bretagne va utiliser pour tenter de maîtriser les flux de population dans un sens qui s'accorde avec la politique qu'elle a impulsée sur son territoire. D'un côté, il s'agit d'attirer puis de retenir les licenciés dans la structure pyramidale des épreuves sportives. C'est la condition nécessaire pour disposer, à un moment donné, d'un imposant contingent de compétiteurs. De l'autre côté, il s'agit d'orienter suffisamment tôt les jeunes sportifs jugés talentueux vers des voies de préparation intensive et spécialisée, susceptibles de les mener jusqu'à un centre de Haut Niveau⁷. C'est la condition pour que les représentants de la voile bretonne puissent exceller lors des compétitions prestigieuses : championnats de France, épreuves internationales, Jeux olympiques.

L'orientation des licenciés sur ce canevas se fait selon deux critères. Il y a l'âge donné par l'état civil et retraduit en catégories fédérales et la force sportive qui leur est attribuée à un moment donné sur la base d'une objectivation institutionnelle. On donne un aperçu du canevas en vigueur au milieu des années 1990 en le découpant en trois subdivisions.

Un premier compartiment donne tout d'abord accès à l'activité sportive. Celui-ci se fait à partir des écoles de sport et des compétitions départementales. Il s'adresse aux catégories jeunes qui couvrent pour l'essentiel les catégories minimales (12 à 14 ans), cadets (15 à 16 ans) et juniors (17 et 18 ans). Celles-ci sont la cible d'attentions particulières de la part de la Ligue. Les autorités de la LBV insistent sur l'importance que les clubs doivent accorder à la formation sportive des jeunes gens afin de toujours disposer d'un nombre suffisant de régatiers aptes à participer au premier niveau de compétition :

« Nous devons sans cesse travailler pour que la relève soit importante. Les clubs doivent avoir un souci constant de recrutement dans leurs écoles de sport de D3, en faisant un effort en direction des filles. »⁸. La population féminine est, à plusieurs reprises, visée par de semblables recommandations. Elle bénéficie de faveurs subsidiaires par rapport au traitement avantageux dont font l'objet les jeunes licenciés. En plus du matériel de navigation et de l'encadrement qualifié mis à la disposition de tous jusqu'à 18 ans dans les écoles de sport, les filles peuvent emprunter sur les lieux de compétition une voile que les garçons doivent acquérir. Ce compartiment est aussi le siège des premières opérations de sélection et de détection des jeunes sportifs. À l'issue des épreuves départementales, les mieux classés sont dirigés vers un niveau supérieur : le championnat national en planche courte, le championnat régional en planche longue.

Un autre compartiment a trait à l'aspiration vers l'excellence sportive. S'y réalise un second tri orientant certains jeunes compétiteurs, déjà repérés pour leur fort potentiel, vers le Haut Niveau. Les individus sélectionnés intègrent un centre d'entraînement voué à la haute performance où sont rassemblés les sportifs inscrits sur les listes officielles arrêtées par le Ministère chargé des sports. En 1996, 35 véliplanchistes de la LBV étaient inscrits sur ces listes⁹, soit à peine 2 % de ses effectifs de planchistes cette année-là.

Enfin, dans une dernière ramification, l'organisation fédérale tente de fixer les sportifs ordinaires au sein du circuit des compétitions en leur offrant la possibilité de poursuivre leur participation à la sortie des écoles de sport. Elle s'adresse surtout aux adultes répartis en deux branches, les épreuves de Race-Board et de Funboard ayant pour point commun d'être coupées de l'enjeu olympique. Elle réunit ceux qui participent en dilettante aux épreuves locales ainsi que les meilleurs compétiteurs ordinaires qui espèrent faire bonne figure dans des épreuves sélectives en l'absence de l'élite nationale.

La rationalisation dont il vient d'être question correspond, en fait, à une plus large diffusion de la priorité accordée à l'efficacité proprement sportive et à la recherche systématique des moyens qui sont en adéquation avec cette fin. Elle se traduit par la multiplication des rassemblements organisés sous la forme de compétitions, sachant que cette modalité de pratique est placée au sommet de l'échelle des valeurs de la fédération comme l'indique fort bien l'opinion d'un membre de l'état-major breton :

– *Mais en dehors de ça [les divisions sportives départementales], certains clubs ont proposé une activité dite loisir où y a surtout pas, y a pas de compétition quoi, c'est une notion de loisir qu'on ne trouve vraiment pas normale. En fait, le gamin il va faire des ronds dans l'eau et puis y a une sécurité qui surveille, enfin, je caricature à peine, y a pas vraiment de séances organisées avec un objectif. [...] La régate, c'est pas l'apanage*

de spécialistes, c'est un jeu qui peut appartenir à tout le monde, et de la part des gens qui sont pas dans le circuit de la compétition, il faut aussi qu'ils fassent un effort pour s'ouvrir à cette pratique, la découvrir et se l'approprier quoi¹⁰!

2.3. Le dispositif d'observation

Le fichier des licences annuelles de la FFV constitue la principale source d'informations utilisée pour mettre en évidence les dynamiques affectant la pratique fédérale de la planche à voile. Cependant, l'ampleur des altérations affectant cette base de données a nécessité d'en compléter le contenu par les classements sportifs de fin d'année afin que les informations disponibles soient mieux en adéquation avec le projet de recherche (Lafabrègue, 2005).

L'échantillon qui a servi de base à cette investigation a été construit en croisant ces deux sources. Pour chaque année couverte par l'étude, la catégorie des véliplanchistes a été créée en ajoutant aux individus trouvés sur les classements sportifs de planche à voile ceux qui étaient identifiés sur le fichier fédéral comme des usagers de cet engin nautique. L'ensemble ainsi constitué a ensuite fait l'objet d'une partition dichotomique afin de décrire la modalité de pratique de chaque véliplanchiste. Ceux qui ont été trouvés sur les classements sportifs de fin d'année ont été rangés dans la catégorie des compétiteurs, ceux dont on a constaté l'absence sur ces documents ont été classés parmi les non-compétiteurs.

Afin de saisir les différences qui peuvent séparer, au regard du mode de vie qu'induit la place donnée à la pratique de la planche à voile dans la vie, des individus occupant la même position de compétiteur, on a construit une variable décrivant le niveau atteint par les licenciés dans la hiérarchie sportive. Trois étages ont été distingués : le niveau national correspondant à l'accès au championnat de France, le niveau régional pour ceux qui se sont arrêtés au championnat de Bretagne, le niveau local concernant ceux qui n'ont pas dépassé les épreuves départementales. Par ailleurs, afin de pouvoir lier le traitement différencié dont pourraient faire l'objet les licenciés selon leur âge à la modalité de pratique choisie, il a été décidé de serrer au plus près les découpages opérés sur l'axe du temps biographique par la fédération. Une attention spéciale a été portée à la tranche d'âge comprise entre 12 et 18 ans, la première borne correspondant à l'âge officiellement conseillé pour débiter la compétition sportive et la seconde marquant la fin de la catégorie « jeunes », objet de tant de sollicitudes.

En définitive, ce travail de recherche a très schématiquement esquissé les itinéraires de pratique préstructurés par la FFV en retenant une position majeure, celle de compétiteur, et trois niveaux hiérarchiques. S'y ajoute une position qui n'a d'existence que par défaut

puisque presque rien n'est organisé officiellement, du moins sur un plan national, en direction des licenciés annuels qui ne désirent pas s'engager dans la voie de la compétition sportive.

3. Premiers résultats

Avant de présenter les flux démographiques ayant affecté les véliplanchistes de la LBV en 1996¹¹, il est fait état de la structure de cette population et de son activité durant l'année.

3.1. Les véliplanchistes réunis au sein de la Ligue de Bretagne de Voile

En 1996, les 1778 véliplanchistes de la LBV se répartissent entre 120 clubs dont 65 % ont au moins un licencié représenté dans une épreuve sportive. À défaut d'informations plus précises, ce pourcentage indiquera la part des clubs préparant leurs adhérents à la compétition.

La population qu'ils forment se caractérise, en premier lieu, par le très fort poids des garçons. Ceux-ci groupent plus de 80 % du total, accentuant ainsi une tendance nationale¹².

En second lieu, la LBV fait vivre la planche à voile sur son territoire en attirant vers elle surtout des individus rendus disponibles par leur statut d'élèves. Néanmoins, au regard des indications données par Pascale Garnier (2003) sur cinq fédérations nationales¹³, cette activité se singularise par la part infime d'enfants qu'elle séduit : à peine 1 % des licenciés a moins de 11 ans. Les planchistes se signalent, ensuite, par une présence massive aux moments de l'adolescence et de la jeunesse : 48 % des garçons et 63 % des filles ont entre 12 et 18 ans tandis qu'un quart d'entre eux a entre 19 et 24 ans.

En 1996, ils ont été 46 % à participer à au moins une compétition sportive. Ce constat n'a rien d'anodin. Cela signifie qu'en dépit de la délégation que la FFV a reçue de la part de l'État pour organiser en son nom des compétitions en planche à voile et malgré la politique mise en œuvre par l'une de ses deux plus puissantes ligues régionales pour drainer de nombreux licenciés vers la pratique sportive, plus de la moitié d'entre eux s'est tenue à l'écart, pendant un an, des circuits de compétitions. Cependant, cette participation est nettement plus élevée dans les catégories « jeunes » : elle atteint 61 % entre 12 et 18 ans.

Les deux segments de la population définis par la modalité de pratique ont des caractéristiques distinctes en termes d'âge. Globalement, les compétiteurs sont moins âgés que les autres et la distribution des âges autour de la moyenne est, chez les garçons comme

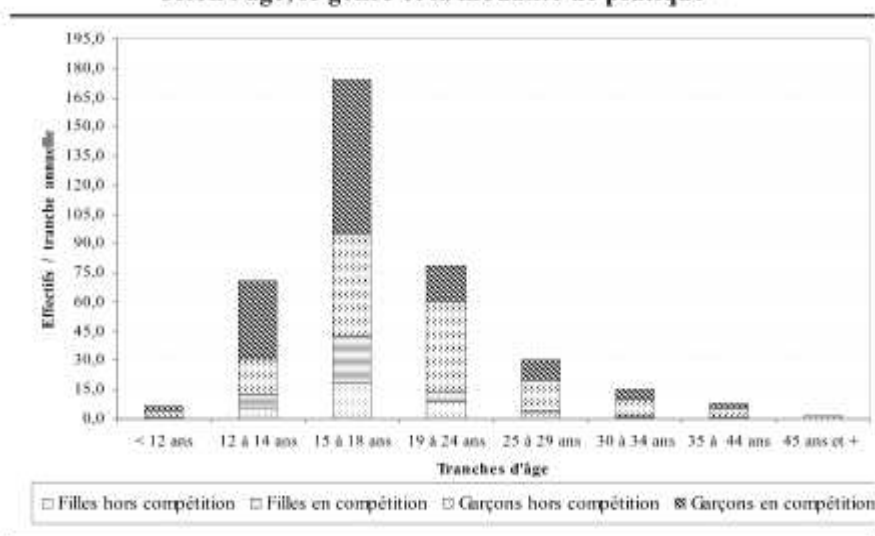
chez les filles, plus resserrée, témoignant d'une plus grande homogénéité (voir le Tableau 1). Une analyse plus poussée révèle que cette différence se joue surtout entre 12 et 18 ans. Les compétiteurs sont davantage concentrés dans cette tranche d'âge que ne le sont ceux qui n'ont pas fait de sport, cet écart étant surtout imputable aux compétiteurs de niveau local.

TABLEAU 1
Principaux paramètres
de la distribution des véliplanchistes en fonction de l'âge

Genre	Paramètres	Modalité de pratique				Ens.
		Hors compétition	Compétitions en général	Compétitions nationales	Compétitions locales	
Féminin	Moyenne d'âge	20,5	17,3	20,2	16,2	19,0
	Coefficient de variation	0,41	0,24	0,25	0,20	0,36
	Part des 12-18 ans	51 %	77 %	47 %	89 %	63 %
Masculin	Moyenne d'âge	23,1	18,9	22,5	16,7	21,2
	Coefficient de variation	0,41	0,36	0,30	0,32	0,41
	Part des 12-18 ans	34 %	66 %	41 %	81 %	48 %

Une analyse multicritère donne une image synthétique de la structure de cette population en faisant apparaître le poids relatif de ses différents segments. La figure 1 montre que c'est entre 12 et 24 ans, là où se trouvent plus des trois quarts des licenciés, qu'il y a la proportion la plus élevée de filles et une présence majoritaire de compétiteurs. Entre 19 et 24 ans on décèle les premiers changements affectant la structure démographique, qui s'amplifient ensuite. La part des filles commence à diminuer pour se réduire à la portion congrue (< 10 %) à partir de 30 ans. Conjointement, la proportion de sportifs chute sensiblement en dépit de quelques oscillations, si bien que le faible contingent de compétiteurs qui subsiste au-delà de 24 ans est surtout composé d'hommes.

FIGURE 1
La structure de la population
selon l'âge, le genre et la modalité de pratique¹⁴



3.2. La participation aux compétitions sportives : relation avec l'âge et l'ancienneté

Malgré leur caractère statique, les données précédentes donnent la possibilité de commencer à tester l'hypothèse présentée plus haut dès lors que l'on connaît l'ancienneté des licenciés, qui servira à indiquer le temps déjà passé au sein de la fédération en début d'année.

Si les premières années de la carrière d'un planchiste sont marquées par la difficulté de s'adapter à un apprentissage subordonné à une finalité sportive dont un débutant ne soupçonne pas les exigences, il est probable que les abandons qui surviennent alors sont surtout le fait des pratiquants les plus rebutés par l'orientation sportive que la LBV tente d'imposer à leur activité. En conséquence, l'allongement de leur carrière devrait impliquer une plus grande mise en conformité avec la réalité institutionnelle de la planche à voile car il y a tout lieu de penser qu'en multipliant les contacts avec les membres accomplis de l'organisation qui en sont les médiateurs les pratiquants se familiarisent toujours davantage avec les modalités et finalités de l'action que ceux-ci définissent comme socialement désirables. Aussi, à mesure que s'élève le temps qu'ils ont passé dans la fédération, ils devraient être moins nombreux et participer davantage aux épreuves sportives puisque c'est le seul but qui légitime l'apprentissage auquel l'organisation fédérale les

voue. Les résultats concordent à peu près avec cette thèse, si ce n'est que la participation sportive fléchit chez les plus anciens et que son acmé coïncide avec une nette poussée des effectifs des licenciés.

TABLEAU 2

Taux de pratique sportive selon l'âge et l'ancienneté en début d'année

Ancienneté	Novices		1 et 2 ans		3 et 4 ans		5 ans et +	
Age	Nb	% sport	Nb	% sport	Nb	% sport	Nb	% sport
< 15 ans	140	55 %	68	74 %	37	73 %		
15 à 18 ans	290	42 %	239	69 %	142	76 %	30	70 %
19 à 24 ans	113	15 %	137	19 %	179	41 %	44	50 %
25 à 29 ans	34	24 %	34	29 %	64	44 %	19	<i>n < 30</i>
30 ans et +	42	14 %	50	14 %	80	40 %	36	28 %
Ensemble	619	37 %	528	49 %	502	53 %	129	47 %

Toutefois, le temps passé dans la fédération produit, selon l'âge des pratiquants, un effet très inégal sur la participation aux épreuves sportives. Celle-ci croît fortement chez ceux qui relèvent des catégories « jeunes » dès qu'ils ont un peu d'ancienneté dans la FFV pour se stabiliser rapidement à un niveau élevé alors que, dans le même temps, les effectifs baissent remarquablement (voir le Tableau 2). Il n'en va pas du tout de même chez les jeunes majeurs et les adultes. D'une part, le croît de la pratique sportive, s'il est bien avéré, est nettement plus tardif et beaucoup plus modéré. D'autre part, on ne note aucune décline régulière des effectifs.

Ces résultats se situent au confluent de deux séries de déterminations sociales. On peut tout d'abord y voir l'effet de la position occupée dans le cycle de vie. On sait que le statut scolaire procure des avantages en termes de temps disponible à un libre usage. De fait, les individus scolarisés consacrent plus de temps aux loisirs, surtout les étudiants (Chenu et Herpin, 2002), que les adultes ayant un emploi, vivant en couple et élevant des enfants. Une fois la vie adulte engagée, le temps affecté aux loisirs diminue nettement. Cela touche les activités artistiques amateurs (Donnat, 1996) comme les activités sportives du même genre (Galland, 1996). L'affinité pour les loisirs organisés (danse, sport et musique surtout), observable chez les groupes scolarisés, tient justement à la manière dont sont socialement définis ces âges de la vie. Vivement conseillées par les adultes aux enfants et aux préadolescents, en raison des bienfaits qu'elles sont censées leur apporter en termes d'éducation et/ou de récréation (Lafabrigue, 2001), elles constituent pour les adolescents en

quête d'autonomie autant d'occasions de se découvrir des goûts personnels, de s'affirmer par rapport aux autres tout en tissant des liens amicaux au sein de leur groupe d'âge.

Par ailleurs, les pratiquants font également l'objet de sollicitations inégales de la part de l'organisation fédérale en fonction de leur âge. L'encadrement des activités et les incitations à pratiquer en compétition s'adressent en priorité aux adolescents relevant des catégories « jeunes », car au-delà de la volonté de les convaincre de la valeur de la compétition il s'agit pour les dirigeants de détecter des potentiels de performance qui sont étroitement associés, sur le plan des représentations, à l'adolescence. Par comparaison, les adultes ne font pas l'objet de la même attention. Même si, au sein de la Ligue, le souhait affiché est bien d'en faire des compétiteurs, il n'y a pas de structure équivalente à l'école de sport prévue pour eux.

Ce contraste suggère que l'orientation sportive que la LBV tente de donner à l'activité de ses membres n'a pas sur les carrières le même caractère structurant suivant la position que ceux-ci occupent dans le cycle de vie. À l'adolescence, la capacité à s'y conformer paraît décisive si bien que les parcours durables au sein de la fédération semblent surtout promis à tous ceux qui ont repris à leur compte le projet institutionnel centré sur la production réitérée d'une performance sportive honorable, présentée à la fois comme une assurance d'accomplissement personnel et un gage de considération sociale. En revanche, elle semble moins déterminante aux âges ultérieurs. L'organisation fédérale exerçant un contrôle moins serré sur l'activité des adultes, elle a sans doute moins de prise pour les rallier à la définition sportive de la planche à voile qu'elle promeut. On suppose alors qu'il leur est plus aisé de s'affranchir de l'ordre institutionnel en se regroupant, çà et là, autour de buts alternatifs qui donnent à leur activité motrice une autre signification.

3.3. Les flux d'entrées

Tous les ans, la population d'une fédération sportive ou celle de ses composantes est renouvelée, dans des proportions plus ou moins grandes, du fait des entrées et des sorties qui surviennent dans l'intervalle séparant deux années d'exercice. Les entrées sont redevables de deux mouvements démographiques : d'une part, l'arrivée de primo licenciés, appelés aussi novices et, d'autre part, le retour dans le giron fédéral d'anciens licenciés qui n'avaient pas pris de licence le millésime précédant immédiatement l'année observée.

En 1996, 35 % des véliplanhistes de la LBV sont des novices. Ce taux est nettement différencié selon le genre (43 % chez les filles contre 33 % chez les garçons), ce qui laisse soupçonner l'existence d'une plus grande volatilité des filles dès la première année. Il est également très

sensible à l'âge. Les variations qui en découlent obéissent à peu près au même schéma d'ensemble d'un genre à l'autre. La part des débutants est élevée chez les plus jeunes (62 % avant 12 ans, 55 % entre 12 et 14 ans) puis décroît rapidement jusqu'à 24 ans (24 %), pour se stabiliser aux âges ultérieurs à un niveau inférieur.

Cette population est un peu plus féminisée et, surtout, bien moins âgée que l'ensemble des planchistes : les licenciés ayant entre 12 et 18 ans agrègent les deux tiers des effectifs contre un peu plus de la moitié pour la population globale. Durant leur première année d'activité, seulement 37 % des licenciés participent aux épreuves sportives. On peut toutefois relativiser la faiblesse de ce taux car dans certains clubs l'orientation vers la compétition est souvent précédée d'une première année uniquement consacrée à l'apprentissage, surtout dans les catégories « jeunes ». Malgré tout, c'est à ces âges que la part des sportifs est la plus élevée. De 57 % entre 12 et 14 ans, elle descend à 42 % entre 15 et 18 ans puis diminue fortement, passant sous la barre de 15 % après 30 ans.

Seulement 6 % des effectifs de la Ligue font leur retour au sein de la FFV en 1996. Ce taux fluctue très peu avec l'âge. Son maximum, 10 %, est atteint après 34 ans. Plus âgée que les autres et encore plus fortement masculine (86 %), cette population participe à raison d'un tiers aux compétitions sportives. Sur le plan de l'âge, les différences entre les deux segments démographiques que dessine la présence ou l'absence de pratique sportive se trouvent plus accentuées (18,6 ans contre 25,6 ans). Cette amplification est imputable, pour l'essentiel, aux véliplanchistes qui font leur retour en se tenant à l'écart du sport (25,6 ans d'âge moyen contre 22,6 ans en général). Le poids relatif des pratiquants âgés de 30 ans et plus y est bien plus élevé (24 % contre 16 % dans l'ensemble).

3.4. Les flux de sorties

Par convention, on considère que les véliplanchistes licenciés en 1996 dont la présence au sein de la fédération n'est pas avérée en 1997 en sont sortis à la fin de l'année. Ce flux de sorties est assimilé à un abandon dont on ignore s'il est définitif ou seulement provisoire. Les abandons constituent une préoccupation pour la direction administrative et son état-major dès lors qu'ils se soldent par une diminution des effectifs d'une année sur l'autre, qui rend alors visibles les ressources dont l'organisation fédérale et ses composantes sont privées.

3.4.1. Résultats généraux

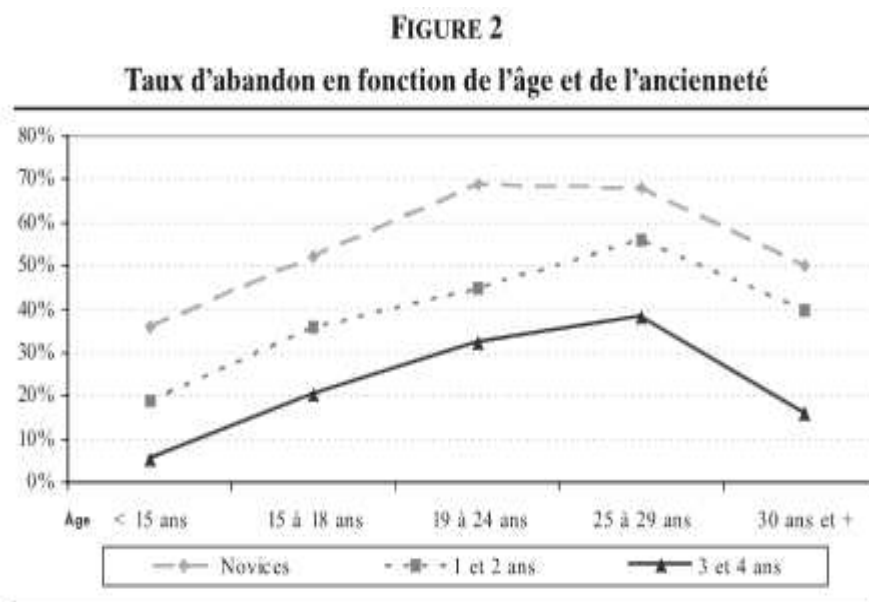
Globalement, le taux d'abandon est de 38 % mais il ne touche pas uniformément les licenciés. Comme d'autres activités de loisir, la pratique de la planche à voile en club est placée sous la dépendance des structures sociales de la biographie, c'est-à-dire des « *formes sociales d'organisation temporelle [de l'activité] et de l'existence tout entière* » (de Conink et Godard, 1990, p. 44). Celles-ci renvoient à une normalisation du cours de la vie produite par des facteurs culturels, prescrivant les conduites à tenir pour se conformer à un statut ou à un calendrier, et par des facteurs institutionnels liés à l'activité réglementaire de l'État qui a fixé les seuils d'âges à partir desquels sont exigibles les droits et les devoirs octroyés aux citoyens.

Conformément aux travaux qui ont souligné la réticence des filles à l'égard des pratiques institutionnalisées (Cromer, 2005 ; Davis et Louveau, 1991), l'enquête établit que, pour un âge équivalent, elles abandonnent plus souvent que les garçons (47 % contre 36 %), ce qui atteste d'une forte insatisfaction, sans doute liée à une plus grande difficulté d'adaptation. Les déterminations sociales propres au cycle de vie exercent aussi leurs effets sur la pratique en club. Ainsi, le taux d'abandon est assez bas avant 15 ans puis il passe par un pic situé entre 19 et 29 ans, qui recouvre grosso modo la transition de la jeunesse et le début de l'âge adulte pendant lesquels d'importants changements dans l'emploi du temps interviennent (Galland, 1996), avant de baisser fortement quand les pratiquants sont bien avancés dans l'âge adulte, soit entre 30 et 44 ans. Pour étonnant qu'il soit, ce résultat prolonge les constats établis sur d'autres fédérations (Augustini et Trabal, 1999 ; Chevalier, 1996). S'il semble bien que les obligations nouvelles et les changements de priorités qui accompagnent l'accès au statut d'adulte ne réduisent pas durablement les possibilités de poursuivre une pratique en club, il faut toutefois garder à l'esprit que cette moindre exposition au risque d'abandon¹⁵ survient à des âges où l'effectif des véliplanchistes est désormais chétif. Ces écarts se maintenant à ancienneté constante, on peut en conclure qu'il s'agit d'un effet propre à l'âge (voir la Figure 2).

Cependant, l'explication de l'abandon ne se réduit pas à l'effet qu'exercent sur la pratique en club des structures sociales exogènes, telles que les stéréotypes de genre ou le cycle de vie. Le souhait d'arrêter sa carrière naît aussi en réaction à la pesanteur de facteurs institutionnels propres à l'organisation fédérale.

Le fait que la proportion des sortants décroisse rapidement à mesure que s'allonge le temps déjà passé dans la fédération incite à penser que l'abandon se produit aussi dans le cours même de la carrière, d'autant plus que cette tendance se confirme, peu ou prou, quel que soit le genre ou l'âge des pratiquants (voir la Figure 2). Le fait le plus frappant

est le taux d'abandon élevé des entrants. Plus d'un pratiquant sur deux quitte la FFV l'année même où il débute (53 %). De même, bien qu'ils reviennent vers la fédération après y avoir déjà passé en moyenne 2 ans, plus de la moitié des planchistes décrochent l'année de leur retour (52 %).



On peut escompter qu'un tel résultat signale la difficulté à affronter le décalage qui sépare les anticipations que font ceux qui ne sont encore que des profanes, même quand ils ne sont plus de simples débutants, au sujet de leur pratique future et la réalité institutionnelle de l'apprentissage qui leur est imposée dans les clubs.

3.4.2. Le caractère discriminant de la position institutionnelle

Pour simplifier, on parlera de position institutionnelle pour désigner la modalité de pratique des véliplanchistes et la place qu'ils occupent, le cas échéant, dans la hiérarchie sportive. Il est clair que le type d'activité auquel s'exercent les véliplanchistes durant l'année a des conséquences sur la poursuite à court terme de leur carrière. Ceux qui se sont orientés vers la pratique de la compétition officielle ont nettement plus de chances de reconduire leur activité au sein de la fédération l'année suivante. Le taux d'abandon des compétiteurs est faible : 26 % d'entre eux sont concernés alors que 48 % des véliplanchistes dont l'activité n'a pas débouché sur une pratique sportive en cours d'année sont dans ce cas. Même s'il est resserré, cet écart persiste chez les fidèles du début d'année (21 % contre 36 %) et s'observe, en prenant une grande amplitude, chez les novices (36 % contre 62 %). La première année est donc particulièrement sélective pour ceux qui

n'ont pas opté pour l'initiation à la compétition, surtout si l'on considère que, passé ce cap, la décroissance du taux d'abandon est très nette (voir la Figure 3). On peut penser que cette forte décline signale les problèmes aigus qui se posent à un grand nombre de débutants lorsqu'ils comprennent rapidement que la seule perspective sérieuse qui leur est offerte pour mettre en application les compétences qu'ils auront acquises en cours d'apprentissage consiste à préparer les compétitions sportives.

En outre, il est tout à fait remarquable qu'il faille attendre que la durée d'inscription s'allonge beaucoup pour que la fréquence d'abandon des non-compétiteurs recommence à baisser (voir la Figure 4). Dans une organisation où la comparaison hiérarchique au moyen d'une performance objective est l'aboutissement souhaitable de l'apprentissage, l'absence de toute proposition alternative pose, d'une année sur l'autre, toujours le même problème à ceux qui ont d'autres aspirations. Pour ceux-ci, une fois qu'ils sont formés, l'abandon est sans doute la solution la moins pénible pour mettre fin à cette insatisfaction, surtout s'ils peuvent organiser par eux-mêmes leur activité après avoir acquis leur propre matériel¹⁶. En revanche, le taux d'abandon des sportifs décroît régulièrement à mesure que la durée d'inscription se prolonge, ce qui semble montrer que, dans ce cas, la construction sociale des parcours procède bien d'un processus d'ajustement séquentiel fondé sur la réduction graduelle de la distance séparant les représentations initiales de l'activité des « allant de soi » institutionnels propres à la fédération.

FIGURE 3

Taux d'abandon en fonction de la modalité de pratique et de l'ancienneté

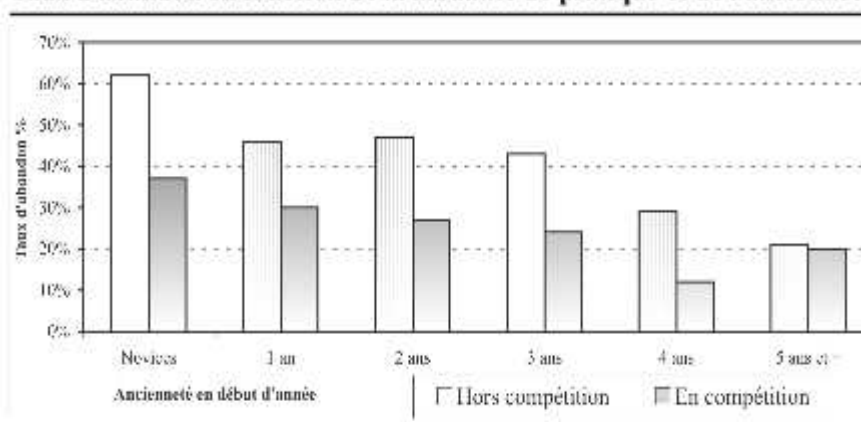
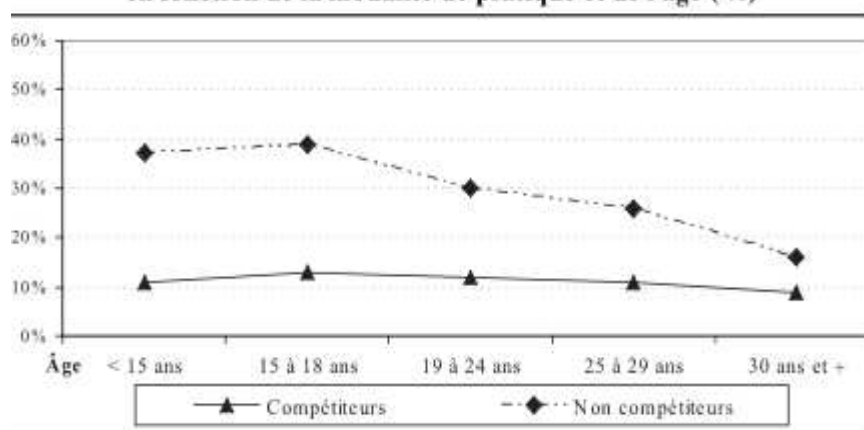


FIGURE 4
Part de licenciés de passage
en fonction de la modalité de pratique et de l'âge (%)



Dans le droit fil de cette analyse, il est intéressant de noter que le tri qui touche les pratiquants restés à l'écart des compétitions frappe davantage les catégories « jeunes », celles qui sont les plus exposées à la politique sportive de la Ligue. Dans ces tranches d'âge, leur fréquence d'abandon est le double de celle des sportifs (voir Figure 5). C'est aussi à ces âges que culmine la proportion de licenciés de passage, ceux qui sortent de la FFV l'année même où ils y sont entrés. L'écart avec les compétiteurs y est également maximal (voir la Figure 4).

La disparité du devenir des planchistes en fonction de leur position institutionnelle s'accroît encore quand on distingue les épreuves en fonction de la force sportive qu'elles sont censées objectiver. La variation du taux d'abandon est alors très clairement ordonnée. Plus le niveau de compétition est élevé, moins les pratiquants sont tentés d'abandonner. Il est vrai qu'en général on n'accède pas à ces différents niveaux au même moment dans la carrière (voir le Tableau 3). Néanmoins, les différences qui séparent les positions institutionnelles en termes de fréquences d'abandon ne résultent pas des inégalités de temps de séjour. En effet, ces écarts demeurent lorsqu'on neutralise l'ancienneté d'inscription. En outre, cette orientation vers la compétition n'est pas éphémère : sur 10 compétiteurs qui reconduisent leur inscription l'année suivante 8 conservent une activité sportive. Il n'est donc pas hasardeux de penser que, dans ce cas précis, la loyauté des pratiquants envers la fédération est plutôt motivée par leur inclination pour la forme compétitive sous laquelle celle-ci structure leur activité motrice.

TABLEAU 3

Taux d'abandon en fonction de la position institutionnelle

Position	Hors compétition	Compétitions locales	Compétitions régionales	Compétitions nationales
Taux d'abandon	48 %	33 %	20 %	10 %
Ancienneté moyenne	1,8	1,6	2,8	3,6

Le concept de carrière, tel que l'ont énoncé Hughes (1937) et Becker (1985), donne une intelligibilité à ces régularités statistiques : lorsqu'ils sont confrontés à une situation à laquelle ils n'étaient pas préparés à la suite d'un changement objectif, par exemple le fait d'accéder dans une organisation à une position qu'ils n'avaient pas occupée jusque-là, les acteurs sont conduits à donner une autre signification à l'activité qu'ils développent depuis peu de façon à s'ajuster à leur nouvelle position. On peut penser, dans le cas présent, que les résultats constatés plus haut signalent une consolidation graduelle de la conversion des pratiquants à la définition sportive de la planche à voile que l'organisation fédérale tente de leur imposer.

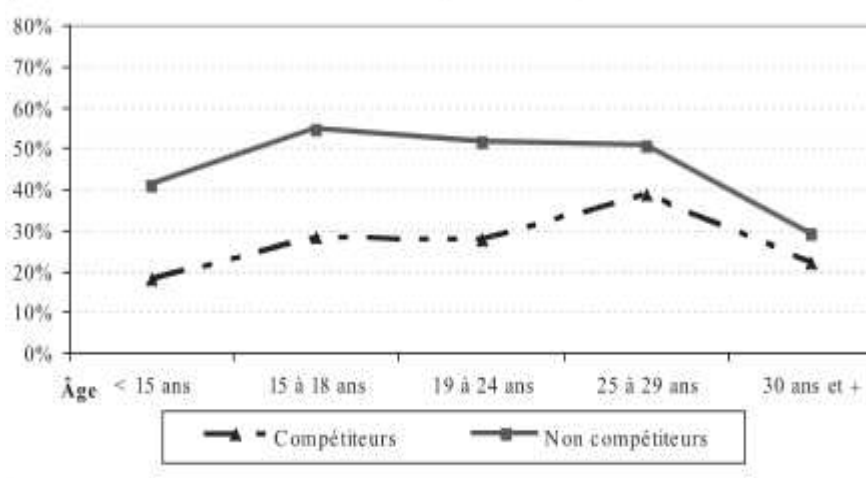
On peut tenter de reconstituer très schématiquement le déroulement de ce processus en s'inspirant de la distinction que faisait Lalive d'Epinay (1983) entre activité instrumentale et activité expressive à propos de la manière d'user de son temps dans les loisirs. Une fois qu'ils ont passé le cap de l'initiation sportive, les pratiquants maîtrisent généralement les premiers rudiments de la logique instrumentale qui sous-tend l'activité compétitive, à savoir capitaliser des capacités, par un travail méthodique, afin de produire un rendement objectivement mesurable destiné à affirmer sa supériorité à l'égard d'autrui. Néanmoins, elle est encore fortement associée à une logique expressive: il s'agit de passer un bon moment, autour d'une activité commune, avec des gens dont on apprécie la compagnie. Si la satisfaction éprouvée par les pratiquants commence à être dépendante du résultat objectif de leur action, elle n'est pas encore coupée des relations affectives qui les lient aux autres membres du club. À un niveau élémentaire de compétition, les pratiquants peuvent ainsi faire passer les liens d'amitié avant la question de l'efficacité sportive (Faure, 1990 ; Loirand, 2000). À ce moment de la carrière, les relations de camaraderie que les pratiquants établissent entre eux au sein des clubs seraient donc un gage de fidélité à l'égard de l'organisation.

En revanche, plus les compétiteurs s'éloignent de ce niveau élémentaire, moins ce motif paraît suffire sachant qu'il est probable que les relations qui lient les uns aux autres les acteurs appelés à coopérer dans les clubs relèvent de plus en plus d'une logique instrumentale. Dans ce cas de figure, l'attachement à l'organisation fédérale serait lié à l'emprise croissante que celle-ci exerce sur leur vie sociale, notamment sur le sens qu'ils trouvent à leur existence. En effet, ceux qui se distinguent par leur efficacité sportive

sont généralement incités par l'organisation fédérale à intensifier leur préparation en se plaçant de manière plus étroite sous l'autorité de son personnel. Cela leur permet d'acquérir des compétences de plus en plus rares qui ne peuvent être bonifiées en compétition qu'au prix d'un entraînement toujours plus coûteux en temps et en énergie. Or, à mesure qu'ils allongent le temps consacré à l'entraînement, leur réseau relationnel ne cesse de se spécialiser autour de la seule activité sportive (Fleuriel, 2004). Ce faisant, il est probable qu'ils s'identifient davantage à tous ceux avec qui ils se coordonnent pour produire une performance, si bien que ceux-là finissent par former à leurs yeux un groupe de référence central (Merton, 1965), acquérant un poids prépondérant dans la manière dont ils envisagent leur l'existence entière et dans l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes, comme Poupart (1999) l'a montré pour les joueurs de hockey. Une implication de plus en plus forte dans la sphère sportive associée à la conviction grandissante de parvenir au succès individuel à mesure qu'ils gravissent les paliers hiérarchiques institués par la fédération seraient susceptibles de produire chez les compétiteurs cet engagement dont parlait Becker (1960), ceux-ci se sentant de plus en plus tenus de poursuivre leur activité sportive en raison des efforts importants qu'ils ont consentis par le passé pour acquérir des compétences dont ils savent ne pouvoir maintenir leur rareté qu'au prix d'un entraînement constant, et du fait des gratifications de toutes sortes qu'ils ont trouvées en persévérant dans cette voie.

FIGURE 5

Taux d'abandon en fonction de l'âge et de la position institutionnelle



Cela dit, la surexposition au risque d'abandon des planchistes restés en marge des compétitions ne semble pas s'appliquer à tous les âges de la vie. Chez les adultes, l'écart entre les sportifs et les autres se réduit à tel point qu'il n'est plus statistiquement significatif passés 24 ans (voir la Figure 5). Néanmoins, ce constat est fragile car il porte sur des effectifs modestes (54 compétiteurs de 25 à 29 ans et 55 de 30 ans et plus). Il reste à confirmer.

Conclusion

L'étude des flux de licenciés, quand elle permet d'objectiver les tris sociaux qui surviennent au cours du temps au sein d'une population, est un moyen détourné d'observer la manière dont les pratiquants réagissent à une politique sportive et de repérer les facteurs qui ordonnent le déroulement de leurs carrières dans les fédérations concernées.

Dans l'ensemble, les premiers résultats de cette investigation sembleraient confirmer que la pérennité des carrières des véliplanchistes au sein de la FFV est bien suspendue à la faculté des pratiquants de se conformer à la définition sportive de la planche à voile que tentent d'imposer les acteurs fédéraux qui coordonnent leur action en Bretagne. Les tris qui s'observent d'une année sur l'autre seraient donc fabriqués par l'organisation fédérale elle-même sur la base des principes auxquels elle accorde sa préférence. Elle exprime cette préférence une première fois en l'inscrivant dans sa structure formelle : en effet, ces principes (égalité garantie par l'arbitrage, comparaison sur la base d'une performance objective, hiérarchisation, sélection, célébration du vainqueur, etc.) qui donnent corps à l'idée de mérite personnel sont au fondement du réseau des voies préétablies à l'intérieur duquel les parcours des pratiquants sont bornés et en dehors duquel nulle reconnaissance institutionnelle n'est concevable. Il est difficile d'imaginer que cet arbitraire culturel ne se manifeste pas une seconde fois, comme l'ont indiqué différents travaux (Chevalier, 1998 ; Lefèvre et Burlot, 2005 ; McQuarrie et Jackson, 1996 ; Poupart, 1999), lors des interactions reliant les apprentis aux initiés, donnant autant d'occasions aux premiers de comprendre, même confusément, les types d'actes qui attirent sur soi de la considération au sein de l'organisation.

Cependant, la probabilité de s'avancer dans ce processus de conversion n'est pas indépendante des attributs sociaux des pratiquants. Cette conversion sportive est associée, de façon privilégiée, à des traits auxiliaires repérés de longue date : elle concerne avant tout des garçons qui, arrivés à l'adolescence, vivent d'autant plus volontiers l'expérience de l'affrontement sportif, y trouvant sans doute l'opportunité d'afficher les signes conventionnels de la masculinité (Davis et Louveau, 1991), qu'on les croit prédisposés à dépenser leur énergie et à révéler des talents dans cette sphère d'activité.

Toutefois, cette politique d'orientation exclusive vers la performance sportive laisse, même à cet âge, beaucoup de pratiquants insatisfaits, si l'on en juge par la fréquence des abandons qui surviennent parmi ceux qui sont restés à l'écart des compétitions. En fin de compte, l'organisation fédérale ne parvient à rallier à l'individualisme méritocratique (Ehrenberg, 1991) qu'elle promeut qu'une minorité, relativement circonscrite par les stéréotypes de genre et le style de vie juvénile.

Pour finir, il convient de souligner que les régularités biographiques mises au jour par cette enquête ne reçoivent une intelligibilité sociologique que par l'enchaînement de deux formes temporelles de la causalité (de Conink et Godard, 1990). En l'occurrence, la logique processuelle sur laquelle repose le concept de carrière, conférant une efficacité sociale propre au fonctionnement institutionnel de l'organisation fédérale, est subordonnée à une causalité d'ordre structurel. Il s'agit de facteurs culturels exogènes, constitués par les modèles prédéfinis de conduite associés au statut d'adolescent mâle dans les sociétés occidentales.

Notes

1. L'essai de doctrine du sport reste certainement, pour la France, la plus emblématique de ces proclamations. Rédigé par une commission en charge de la doctrine, placée sous la responsabilité de Jean Borotra, il a été publié en 1965 après avoir reçu l'approbation du Haut Comité des sports présidé par le Premier ministre.
2. Une association de classe réunit les propriétaires d'engins relevant d'une même série de fabrication.
3. Il s'agit de l'Association Française de Windsurf.
4. Ce programme est lancé en 1986 dans le département du Finistère à l'initiative du Conseil général sur la base du « Livre bleu du nautisme » et sera étendu à la région à partir de 1995 autour de Nautisme en Bretagne.
5. En 1998, 38 % des clubs de la LBV sur un total de 188 sont employeurs. (Source : Ligue de Bretagne de Voile.)
6. Loi no 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives. Journal Officiel de la République Française du 17 juillet 1984.
7. L'écriture en majuscules est un artifice destiné à signifier que le niveau sportif n'est pas tenu pour une chose existant en soi mais comme une catégorie administrative construite par l'État en vue de produire une élite nationale dont la mission est de réaliser des performances sportives d'exception.
8. Assemblée générale 1996, Ligue de Bretagne de Voile, Brest, le samedi, 14 décembre 1996.
9. Total estimé en recoupant les listes officielles transmises par les services du ministère chargé des sports et les classements sportifs de fin d'année en planche à voile.

10. Entretien du 1er décembre 2000 avec un permanent salarié de l'un des organes bretons de la FFV.
11. La constitution de la base de données préalable à cette analyse a bénéficié du soutien indéfectible de Jean-Luc Cantin, enseignant en informatique à l'UFR STAPS de l'Université de Caen Basse-Normandie.
12. En 1998, 70 % des titulaires d'une licence ouvrant droit à la compétition étaient des garçons (Ministère de la Jeunesse et des Sports, 2001).
13. Il s'agit des Fédérations Françaises de Basket, d'Équitation, de Gymnastique, de Natation et de Tennis. Les statistiques utilisées sont celles établies par le ministère de la Jeunesse et des Sports pour l'année 1999.
14. Compte tenu des limites inhérentes au logiciel utilisé, il n'a pas été possible de respecter les conventions de représentation graphique qui s'imposent quand les valeurs d'une série statistique sont distribuées entre des classes d'amplitude inégale. Logiquement, il aurait fallu modifier la largeur de la base des barres. Néanmoins, la hauteur des bâtons reflète cette disparité puisque ce sont des effectifs par tranche d'âge annuelle qui ont été représentés sur le diagramme. Cela explique la présence de nombres décimaux.
15. Prise dans son sens statistique, la notion de risque correspond à la probabilité d'occurrence d'un événement.
16. Une étude estimait à 15 % les planchistes auto-organisés qui avaient découvert cette activité dans un club. Pour ceux-ci, la pratique autonome était souvent vécue comme une suite logique de l'enseignement dispensé en club. Étude sur la pratique individuelle des sports nautiques en Bretagne (1998). Pôle Atlantique : Concarneau.

BIBLIOGRAPHIE

- Augustini, M., & Trabal, P. (1999). A Case Study of Withdrawal from French Boxing. *International Review for the Sociology of Sport*, 1, 69-74.
- Becker, H. (1960). Notes on the Concept of Commitment. *American Journal of Sociology*, 66, 32-40.
- Becker, H. (1985). *Outsiders*. Paris : A.M Métailié.
- Berger, P. et Luckmann, T. (1996). *La construction sociale de la réalité*. Paris : Masson / Armand Colin.
- Chenu, A. et Herpin, N. (2002). Une pause dans la marche vers la civilisation des loisirs ? *Économie et statistique*, 352-353, 15-37.
- Chevalier, V. (1996). Une population de pratiquants sportifs et leurs parcours : Les cavaliers titulaires d'une licence. *Population*, 3, 573-608.
- Chevalier, V. (1998). Pratiques culturelles et carrières d'amateurs : Le cas des parcours des cavaliers dans les clubs d'équitation. *Sociétés contemporaines*, 29, 27-41.
- Cromer, S. (2005) Vies privées des filles et des garçons, des socialisations toujours différentielles ? Dans M. Maruani (sous la direction de). *Femmes, genre et sociétés* (p. 192-199). Paris : La Découverte.
- Davisse, A. et Louveau, C. (1991). *Sports, école, société : la part des femmes*. Joinville-le Pont : Actio.

- De Conink, F. et Godard, F. (1990). L'approche biographique à l'épreuve de l'interprétation. *Revue Française de Sociologie*, 1, 23-51.
- Donnat, O. (1996). L'essor des activités artistiques amateurs. *Données sociales* 1996. Paris : Insee, 415-420.
- Ehrenberg, A. (1991). *Le culte de la performance*. Paris : Odile Jacob
- Faure, J. M. (1990). Le sport et la culture populaire. *Les cahiers du LERSCO*, 12.
- Fleuriel, S. (2004). *Le sport de haut niveau en France : Sociologie d'une catégorie de pensée*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- Galland, O. (1996). *Les jeunes*. Paris : La Découverte.
- Garnier, P. (2003). Des enfants et des sports. Différenciation des politiques sportives fédérales. Dans *Dispositions et pratiques sportives. Débats actuels en sociologie du sport* (p. 291-305). Paris : L'Harmattan.
- Hughes, E. C. (1937). Institutional Office and the Person. *American Journal of Sociology*, XLIII, 404-413.
- Hughes, E. C. (1955). The Making of a Physician. *Human Organization*, III, 21-25.
- Hughes, E. C. (1996). Dilemmes et contradictions de statut. Dans *Le regard sociologique* (p. 188-197). Textes rassemblés et présentés par J.M Chapoulie. Paris : EHESS.
- Iellatchitch, A. (2000, 16 et 17 novembre). *Significations de la formation continue et nouvelles formes de carrières*. Communication au XI^e Congrès de l'Association francophone de gestion des ressources humaines. « Internationalisation de la gestion des ressources humaines ? ». Paris.
- Irlinger, P., Louveau, C. et Metoudi, M. (1988). *Les pratiques sportives des Français*. Paris : Insep.
- Jallat, D. (2001). *L'espace de pratique de la voile légère en France : Histoire, styles et représentations*. Thèse de doctorat. Université de Paris-Sud Orsay.
- Jallat, D. (2003). Débats et changements dans une fédération : Le cas de la voile. Dans C. Gasparini. *L'organisation sportive* (p. 103-120). Paris : Revue EPS.
- Kitsusel, J. et Cicourel, A. V. (1963). Note sur l'utilisation des statistiques officielles. *Social Problems*, XI, 131-139. Traduction publiée en 1996 par *La lettre grise* de Pénombre, 2 (< <http://www.penombre.org> >).
- Lacroix, G (1984). *Les activités de pleine nature et le thème de la « glisse » (enjeux institutionnels, économiques et culturels): L'exemple de la planche à voile*. Thèse de doctorat. Université Paris VII.
- Lafabrègue, C. (2001). La dynamique de la pratique sportive des jeunes. *Loisir et société*, 24, 81-109.
- Lafabrègue, C. (2005). Qui construit les données du sociologue ? Les problèmes posés par l'analyse secondaire des fichiers des licences fédérales. *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, 86, 55-81.
- Lalivie d'Epinay, C. (1983). *Temps libre. Culture de masse et cultures de classes d'aujourd'hui*. Lausanne : Favre.
- Lefèvre, B. et Burlot, F. (2005). Contribution à l'analyse sociodémographique du phénomène d'abandon des licenciés de la Fédération française des sociétés d'aviron. *Revue européenne de management du sport*, 13, 77-95.

- Loirand, G. (2000). Le bénévolat sportif : les ambiguïtés d'un engagement. Dans P. Chantelat (sous la direction de). *La professionnalisation des organisations sportives* (p. 273-300). Paris : L'Harmattan.
- Loirand, G. (2003). Les paradoxes de la « professionnalisation » des associations sportives. Dans L. Prouteau (sous la direction de). *Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise* (p. 25-48). Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Mc Quarrie F. et Jackson, E. L (1996). Connections between Negotiation of Leisure Constraints and Serious Leisure : An Exploratory Study of Adult Amateur Ice Skaters. *Loisir et société*, 2, 459-483.
- Mead, G. H. (1963). *L'esprit, le soi et la société*. Paris : Presses universitaires de France.
- Merton, R. K. (1965). *Éléments de théorie et de méthode sociologique*. Paris : Plon.
- Mignon, P. et Truchot, G. (2002). *Les pratiques sportives en France*. Paris : Ministère des Sports, Institut national du sport et de l'éducation physique.
- Ministère de la Jeunesse et des Sports (2001). *Les licences et clubs sportifs des fédérations. Enquêtes 1998 & 1999*. [Cédérom]. Paris : Ministère de la Jeunesse et des Sports / Groupe Planistat.
- Parlebas, P. (1999). *Sport, jeux et société*. Paris : Insep.
- Passeron, J. C. (1990). Biographies, flux, itinéraires, trajectoires. *Revue française de sociologie*, 1, 3-32.
- Peneff, J. (2000). Football : La pratique, la carrière, les groupes. *Sociétés contemporaines*, 37. Paris : L'Harmattan, 121-141.
- Poupart, J. (1999). Vouloir faire carrière dans le hockey professionnel : L'exemple des joueurs juniors québécois dans les années soixante-dix. *Sociologie et sociétés*, 1, 163-179.
- Weber, M. (1971). *Économie et société*. T.1 Les catégories de la sociologie. Paris : Plon.